



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°48 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le six juillet

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU, Djey Di KAMARA.

Absents représentés : Nadine RACAULT donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Michel RAES donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Sylvie DUPOUY donne pouvoir à Géraldine PEUCHET
Amadou SENE donne pouvoir à Jean-Jacques BIZERAY
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Nélia LECKI
Annie PANNIER donne pouvoir à Maryse GUILBERT

Secrétaire de séance : Christine SEDE

Tarifs communaux – Service Jeunesse et Sport 2021 - 2022

Madame le Maire expose que dans le cadre de la création du service Jeunesse et Sport, une nouvelle grille tarifaire afférente doit être créée.

Le conseil, municipal, après en avoir délibéré, à **19 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 6 ABSTENTIONS :**

- **APPROUVE**, pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2021, les tarifs suivants :

1°) ADHÉSION ANNUELLE (le Pass' Lab)

	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
Adhésion annuelle	QF 1	40 €	100 €
	QF 2	30 €	90 €
	QF 3	25 €	80 €
	QF 4	20 €	70 €

Cette adhésion comprend la fréquentation de manière illimitée, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du mardi au samedi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante du mercredi et du samedi.

2°) TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES

	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
Vacances scolaires (tarification hebdomadaire)	QF 1	30 €	80 €
	QF 2	25 €	70 €
	QF 3	20 €	60 €
	QF 4	15 €	50 €

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20210706-48-2021-DE
Date de télétransmission : 13/07/2021
Date de réception préfecture : 13/07/2021

VILLE DE SURVILLIERS

CM 06/07/2021 – Délibération n° 48-2021

Cette tarification comprend la fréquentation de manière illimitée, pendant une semaine entière, lors des vacances scolaires de zone C, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du lundi au vendredi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante tout au long de la semaine.

Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement sera facturé au taux horaire de 15 euros de l'heure, toute heure entamée étant due.

3°) Séjours de vacances 11 – 17 ans (été) :

Séjour de vacances 2022	QF1	QF2	QF3	QF4
	250 €	200 €	125 €	75€

Les séjours sont organisés en juillet ou en août, pour une période d'une semaine, à raison d'un séjour par an. Dans le cadre d'une inscription hors délai, une majoration sera appliquée. Celle-ci, pour les résidents de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) est égale au tarif de base multiplié par deux. La majoration pour les résidents extérieurs à la CARPF est égale au montant de la majoration des résidents de la CARPF multiplié par 1,5.

Rappel des quotients familiaux :

QF1	Quotient supérieur à 950 €
GF2	Quotient compris entre 949 € et 550 €
QF3	Quotient compris entre 549 € et 410 €
QF4	Quotient inférieur à 409 €

Il est précisé que les quotients familiaux sont en cours de restructuration, et se verront modifiés prochainement.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de LOUVRES.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS